REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la Drôme Commune de Châteauneuf sur Isère

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le omenclature : 1.1

ID : 026-212600845-20240424-DECIS_2024_011-AR

DECISION DU MAIRE 24 avril 2024 2024-011

Extension et réaménagement partiel du Centre de Loisirs l'Arc en Ciel – Lot n°06 – Plâtrerie Isolation Peinture – ANDOLFATTO & FILS

Le Maire de Châteauneuf-sur-Isère,

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 énumérant les domaines faisant l'objet d'une délégation au Maire,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'extension et de réaménagement partiel du Centre de Loisirs l'Arc en Ciel,

Considérant la mise en concurrence effectuée en vue de l'attribution de ces travaux,

Considérant les propositions remises par plusieurs entreprises,

Vu la proposition de la commission des marchés en date du 05 avril 2024,

DECIDE

De retenir l'offre de la société **ANDOLFATTO & FILS** d'un montant de **61 489,61 € HT** soit **73 787,53 € TTC** pour le **Lot N° 06 – Plâtrerie – Isolation – Peinture** en vue de l'extension et du réaménagement partiel du Centre de Loisirs l'Arc en Ciel.

A Châteauneuf-sur-Isère, le 24 avril 2024

Le Maire,

Frédéric VASSY

Télétransmission le 29/04/2024 Mise en ligne le 29/04/2024